

Qu'est-ce qu'un emprunt lexical ?

Dans une langue, faire un « emprunt lexical » c'est adopter un mot provenant d'une autre langue dans son lexique.

Exemples :

- Les mots *week-end* et *football* sont souvent utilisés en français pourtant ils proviennent de l'anglais.
- Les mots *piano* et *pizza* proviennent de l'italien.

Y-a-t-il beaucoup d'emprunts lexicaux en français ?

Le français a emprunté pas loin de 4200 mots à diverses langues étrangères.

Dont :

- 1000 mots à l'anglais (*grog, boxe, rhum...*)
- 700 mots à l'italien (*fresque, espion, fantassin...*)
- 200 mots à l'arabe (*sucre, safran, coton...*)
- 160 mots à l'allemand (*accordéon, chope, valse...*)
- 150 mots à l'espagnol (*guitare, sieste, boléro...*)
- 100 mots aux langues amérindiennes (*tomate, cacao, chocolat...*)

Mais aussi au russe (*mammouth*), au portugais (*banane*), au néerlandais (*bière*), au perse (*caviar*), au japonais (*karaté*) et d'autres langues encore...

30 à 40% du vocabulaire français provient de l'emprunt lexical à d'autres langues.